

**Mairie
de
St MARTIAL D'ALBAREDE
24160**

Tél : 05.53.62.48.11
Tél : 09.64.48.90.33
Fax : 05.53.62.17.45
mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice : **10**

Présents : **09**

votants : **09**

dont

Pour : **09**

Contre : **00**

L'AN DEUX MIL DOUZE

le **13 FEVRIER**

le Conseil Municipal de la commune de St MARTIAL D'ALBAREDE dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la mairie, sous la présidence de **M. DUPUY Michel , Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **31.01.2012.**

PRESENTS : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. MICHAUD. JOVET. NARDOU. JAMET. GUEDEC. SEMENY.**

ABSENTE : **Patricia REBEYROL**

SECRETAIRE : **Yveline LEYMARIE est élue secrétaire.**

OBJET/ DELIBERATION N° 2 / PDIPR / STATUT JURIDIQUE DES CHEMINS

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83663 du 22 Juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenades et de randonnées,

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur de développement touristique, le Conseil Général de la Dordogne a chargé le Service du Tourisme et du Développement Touristique de la gestion du Plan concernant ce Département, considérant que le dit Plan comprend un itinéraire traversant le territoire de la Commune de Saint Martial d'Albarède,

Considérant que dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord est en cours de mise en place du P.D.I.P.R. sur son territoire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord :

- des chemins ruraux suivant :

Désignation	Repères	Origine - extrémité								Longueur totale en m	Circuits
CR	Les Farges	Pointe sud	parcelle N°	D0665	à pointe	nord	parcelle N°	D0185	242	Boucle des Farges La Gondie	
CR	Des Farges à La Gondie	Pointe nord	parcelle N°	D0416	à pointe	ouest	parcelle N°	D0431	184		
CR		Pointe ouest	parcelle N°	D0431	à pointe	sud	parcelle N°	D0340	910		
CR		Pointe sud	parcelle N°	D0340	à pointe	nord	parcelle N°	D0577	100		

CR		Pointe nord parcelle N° D0577 à pointe sud parcelle N° D0567	380	
CR	La Gondie	Pointe nord parcelle N° F0065 à pointe nord parcelle N° F0073	70	
CR		Pointe nord parcelle N° F0073 à pointe sud parcelle N° F0074	145	
CR	De la VC N°7 à la VC N°2 (Secteur de La Gondie)	Pointe nord parcelle N° F0216 à pointe nord parcelle N° F0039	751	
CR	De la VC N°2 à la VC N°30	Pointe sud parcelle N° E0036 à pointe sud parcelle N° E0082	700	
CR		Pointe sud parcelle N° E0082 à pointe nord parcelle N° E0018	577	
CR		Pointe nord parcelle N° E0018 à pointe nord parcelle N° D0254	134	
CR		Pointe nord parcelle N° D0254 à pointe nord parcelle N° E0016	218	
CR	Secteur des Farges	Pointe nord parcelle N° D0156 à pointe sud parcelle N° D0182	31	
CR	De la VC N°4 à la RD N°705 (Saint Martial d'Albarède)	Pointe nord parcelle N° A0063 à pointe est parcelle N° A0090	68	Liaison Saint Martial d'Albarède - Saint Pantaly d'Excideuil (nord)
CR		Pointe est parcelle N° A0090 à pointe nord parcelle N° A0091	23	
CR		Pointe nord parcelle N° A0091 à pointe nord parcelle N° A0123	71	
CR	De la VC N°28 à la limite communale de Saint Pantaly d'Excideuil	Pointe est parcelle N° B0199 à pointe sud parcelle N° B0172	48	
CR		Pointe sud parcelle N° B0172 à pointe sud parcelle N° B0169	110	
CR		Pointe sud parcelle N° B0169 à pointe ouest parcelle N° B0169	62	
CR		Pointe ouest parcelle N° B0169 à pointe nord parcelle N° B0177	41	
CR		Pointe nord parcelle N° B0177 à pointe sud parcelle N° B0318	301	
CR		Pointe sud parcelle N° B0318 à pointe sud parcelle N° B0320	155	
CR	Secteur du Bost Noir	Pointe sud parcelle N° C0082 à pointe nord parcelle N° C0298	225	Liaison Excideuil - St Germain des Prés
CR		Pointe nord parcelle N° C0298 à pointe nord parcelle N° C0093	317	

- des voies communales suivantes :

Désignation	Repères	Origine - extrémité	Longueur totale en m	Circuits
VC N°4	De Saint Martial d'Albarède aux Farges	Pointe nord parcelle N° A0071 à pointe sud parcelle N° D0182	392	Boucle des Farges La Gondie
VC N°2	Secteur des Farges	Pointe sud parcelle N° D0177 à pointe nord parcelle N° D0416	588	
VC N°4	Les Farges	Pointe sud parcelle N° D0701 à pointe sud parcelle N° D0177	58	
VC N°9		Pointe sud parcelle N° D0701 à pointe sud parcelle N° D0665	63	
VC N°2	La Gondie	Pointe sud parcelle N° D0567 à pointe nord parcelle N° F0065	69	
VC N°7	Secteur de La Gondie	Pointe sud parcelle N° F0074 à pointe nord parcelle N° F0216	353	
VC N°2	Secteur de la Darnette Haute	Pointe nord parcelle N° F0039 à pointe sud parcelle N° E0036	116	
VC N°30	Secteur des Farges	Pointe nord parcelle N° E0016 à pointe nord parcelle N° D0156	184	
VC N°5	Les Farges	Pointe nord parcelle N° A0159 à pointe est parcelle N° A0159	26	

VC N°7	Secteur de La Gondie	Pointe nord parcelle N° F0216 à pointe nord parcelle N° F0213	85	Liaison Saint Martial d'Albarède - Saint Pantaly d'Excideuil (sud)
VC N°28	Secteur de Saint Martial d'Albarède	Pointe ouest parcelle N° A0142 à pointe est parcelle N° B0199	407	Liaison Saint Martial d'Albarède - Saint Pantaly d'Excideuil (nord)
VC N°5	Secteur de Saint Martial d'Albarède	Pointe sud parcelle N° B0112 à pointe nord parcelle N° A0159	139	Aller - Retour Fours à Chaux
VC N°9	Des Farges à la RD N°67	Pointe sud parcelle N° D0665 à pointe sud parcelle N° D0141	453	Liaison Saint Martial d'Albarède - Excideuil
VC N°30	De la RD N°67 à la limite communale d'Excideuil	Pointe sud parcelle N° D0002 à pointe nord parcelle N° D0016	175	
VC N°8	Secteur du Bost noir	Pointe nord parcelle N° C0093 à pointe nord parcelle N° C0073	208	Liaison Excideuil - St Germain des Prés

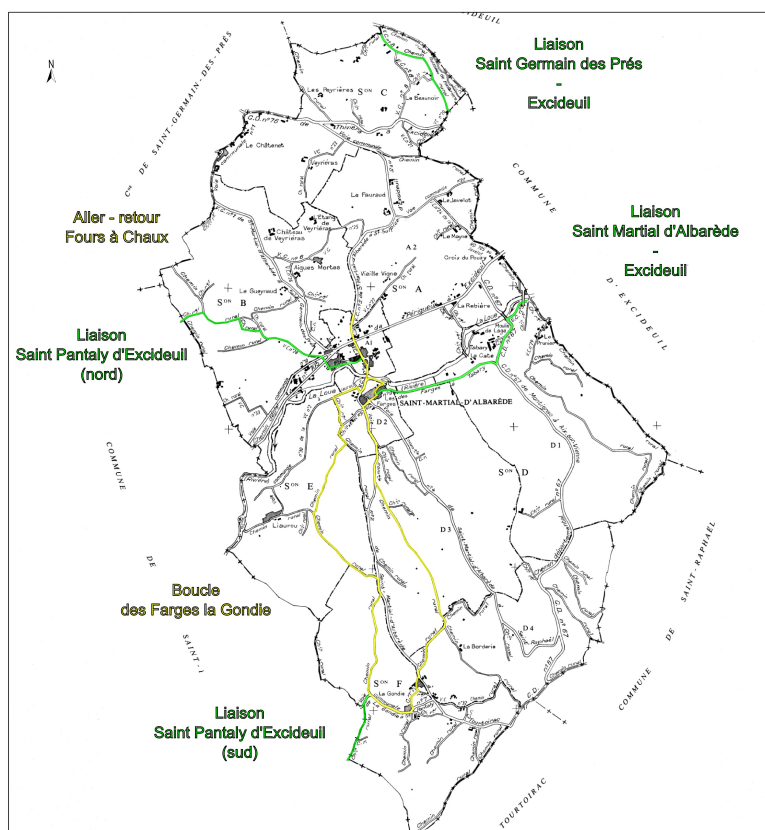
- Et souhaite voir inscrire dans le cadre du Plan, afin de ne pas interrompre la continuité des circuits, les portions de voirie départementale suivantes :

Désignation	Repères	Origine - extrémité	Longueur totale en m	Circuits
RD N°67	Secteur de Tabary	Pointe sud parcelle N° D0141 à pointe sud parcelle N° D0002	182	Liaison Saint Martial d'Albarède - Excideuil

Reportés sur la carte ci-annexée.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
Communauté de Communes Causse et Rivières en Périgord

ANNEXE
Plan des itinéraires
de la Commune de Saint Martial d'Albarède



- 1) **S'engage** à ne pas supprimer ou aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés. Néanmoins, en cas de nécessité absolue, le Conseil Municipal proposera un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier,
- 2) **S'engage** à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,
- 3) **Prévoit** leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- 4) **Accepte** le balisage et le panneauage des itinéraires aux normes départementales tels que définis par le schéma de jalonnement (travaux réalisés par la Communauté de Commune Causse et Rivière en Périgord),
- 5) **S'engage** à assurer la gestion et l'entretien des itinéraires concernés selon les conditions fixées par la convention d'aménagement, de gestion et d'entretien des itinéraires de Promenade et de Randonnée signée entre le Département de la Dordogne, la Communauté de Communes Causse et Rivières en Périgord et les Communes de l'Intercommunalité.

Fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en mairie, le 20 FEVRIER 2012.

Le Maire
Michel DUPUY